



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 24 février 2026

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 11 février 2026 et le 24 février 2026 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Feigères (74)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de La Chapelle-Villars (42)
- Aménagement du centre bourg de la commune de Saint-Jean-d'Aulps (74)
- Remplacement du télésiège de Mont-de-Lans par une télécabine, sur la commune des Deux Alpes (38)
- Construction d'une gendarmerie sur la commune d'Ambert (63)
- Augmentation du niveau de protection du système d'endiguement de Vaulx-en-Velin / Villeurbanne Saint-Jean et la restauration du ruisseau de la Rize par la Métropole de Lyon sur les communes de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Décines-Charpieu (69)
- Requalification globale du domaine skiable de La Flégère sur la commune de Chamonix (74)
- Aménagement de la zone d'activités économiques (ZAE) La Demi-Lieue Nord, sur la commune de Mably (42)
- Création de la zone d'activité économique "Les Barthes" à Saint-Ferréol-des-Côtes (63)
- Mise en compatibilité (dans le cadre de la déclaration de projet n°1) du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chambéon (42)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chambéon (42)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villard-Bonnot (38)

AVIS CONFORME DÉLIBÉRÉ

- Révision de la carte communale de la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon (07)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez ici.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>